

L'ancien Gouverneur général, feu Georges Vanier, a démontré l'importance de l'unité canadienne. Son Excellence le Gouverneur général contribuera à la compréhension et à la grandeur de notre Confédération, issue des deux peuples fondateurs, ainsi que des autres groupes ethniques qui composent la grande famille canadienne.

Le Canada est orgueilleux, et avec raison, de la noblesse et de l'autorité de la Cour suprême du Canada. La retraite prématurée du Juge en chef, le très honorable Gérard Fauteux, me porte à souligner avec gratitude et admiration, la contribution qu'il a apportée à la Cour suprême du Canada.

● (2110)

[Traduction]

Son Honneur le Juge Bora Laskin lui a succédé, dont le travail dans les domaines des droits civils et du droit constitutionnel a donné un caractère spécial à sa renommée. Le Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, à titre de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, inspirera certes notre respect.

[Français]

Je me permets de vous faire remarquer que nous avons présentement, au Sénat, quatre ex-premiers ministres provinciaux: dont deux de la Nouvelle-Écosse, un du Nouveau-Brunswick, et un de l'Alberta. Ces sénateurs, avec leur vaste expérience, apporteront une précieuse contribution dans nos débats d'intérêt provincial.

C'est certainement une des raisons qui a motivé l'établissement de cette Chambre. Un de ces honorables sénateurs a servi sa province comme premier ministre pendant dix ans, l'honorable Louis Robichaud qui, jeudi dernier, a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a prononcé un discours magistral, comme l'a dit le chef de l'opposition, et je suis certain qu'il a fait une aussi bonne impression sur vous qu'il a fait sur moi. Je le félicite donc chaleureusement, et je suis convaincu que nous pouvons compter sur sa participation active et constructive.

L'honorable sénateur, natif du Nouveau-Brunswick, appartient à cet admirable groupe de Canadiens, les Acadadiens, dont il compte parmi les plus éminents.

[Traduction]

Le professeur Kunz, que je considère comme le grand défenseur à l'extérieur du Sénat de cette structure de gouvernement, a dit, dans son ouvrage sur le Sénat, que 37 p. 100 des sénateurs de l'époque possédaient une expérience législative acquise à la Chambre des communes ou dans une assemblée législative provinciale avant d'entrer au Sénat. Je serais porté à croire que cette proportion continue d'être à peu près la même.

J'ai signalé que le sénateur Robichaud avait été un premier ministre provincial. Le comotionnaire de la motion dont nous sommes saisis, le sénateur Perrault, a acquis de l'expérience à la Chambre des communes et à titre de chef de son parti, a travaillé avec beaucoup de compétence à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. En appuyant la motion du sénateur Robichaud, le sénateur Perrault nous a fait un énergique compte rendu de la politique du gouvernement. Il a parlé—de façon très franche et très complète, à mon avis—de ce qu'il est convenu d'appeler le problème de l'aliénation de l'Ouest. Ce n'était pas là le premier discours que prononçait le sénateur Perrault au Sénat, mais c'était l'un de ses meilleurs et de ses plus vigoureux.

[L'honorable M. Martin.]

Le leader de l'opposition au Sénat a clairement fait savoir ce soir qu'il n'est pas d'accord avec le Gouvernement du Canada. Il ne fait aucun doute qu'il occupe la première place en cette enceinte parmi ceux qui affichent leur opposition au gouvernement de notre pays. Il l'a démontré très clairement par ce qu'il a dit au sujet du chômage, de l'inflation, de la perte de revenus, de presque chaque genre de disposition qu'un gouvernement est de nos jours obligé de considérer. Je tiens à lui faire savoir qu'il m'a convaincu, sans aucune réserve, qu'il ne croit pas comme moi que le gouvernement actuel n'est pas mauvais.

L'honorable M. Flynn: Je m'en réjouis.

L'honorable M. Martin: Il a parlé de l'économie et des pertes de revenus, et je veux discuter avec lui non dans un esprit politique mais en m'en tenant aux faits.

L'honorable M. Flynn: Vous en êtes incapable.

L'honorable M. Martin: Quelle est la véritable situation, en ce qui concerne l'économie, ou le revenu dont le particulier peut disposer? La croissance économique a été cette année la plus forte enregistrée depuis 1956, même si elle a été interrompue pendant le troisième trimestre par des arrêts de travail. La production nationale réelle a augmenté à un taux annuel de 7.1 p. 100, ce qui est bien supérieur au potentiel de croissance à long terme qui lui, est de 5 1/4 p. 100.

Le revenu personnel réel des Canadiens, c'est à dire le revenu touché, après déduction des impôts directs et compte tenu de la diminution du pouvoir d'achat, a augmenté en moyenne de 6.8 p. 100; or, on avait déjà connu en 1972 et 1971 des augmentations de 6.7 et 5.9 p. 100. Et tout cela a été possible malgré la hausse considérable du coût de la vie.

Cette forte augmentation du revenu des particuliers résulte de plusieurs facteurs. L'un d'eux est la réduction appréciable d'impôt, équivalant à 12 et 13 p. 100 de l'impôt sur le revenu de particuliers, prévue dans le budget de l'an dernier; mais le sénateur Flynn ne fait nulle mention de ces réductions.

L'honorable M. Flynn: Mais si.

L'honorable M. Martin: Que l'on songe à l'augmentation extraordinaire du nombre de Canadiens au travail, à la forte augmentation du revenu agricole, à l'amélioration de l'assistance sociale et à la hausse de la productivité de l'ensemble de l'économie.

Il est remarquable que la hausse du revenu disponible per capita au Canada en 1973 ait été précisément de moitié supérieure à celle dont ont bénéficié les particuliers aux États-Unis, et que depuis 1971, les revenus disponibles au Canada se soient accrus deux fois plus rapidement qu'aux États-Unis.

Le sénateur Flynn a parlé de l'emploi. Examinons-en la situation. L'an dernier, de nouveaux emplois ont été créés en nombre sans précédent au Canada. L'emploi s'est accru de 430,000, hausse record de 5.9 p. 100 par rapport à l'an dernier, soit près de 25 p. 100 de plus que le record précédent, qui était de 4.2 p. 100 en 1966.

Dans certaines régions du pays, les provinces atlantiques, le Québec et la Colombie-Britannique, la croissance de l'emploi a brisé tous les records précédents; elle a été de près de 6.5 p. 100 dans les provinces atlantiques, ce qui est plus du double de la croissance de l'emploi en 1972 et plus de quatre fois celle de 1971. Au Québec, la progression de l'emploi a été de 5.8 p. 100, soit plus de quatre fois le taux